

Bilinguisme et trafic aérien

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, nous remercions l'honorable ministre des Transports (M. Lang) de la déclaration qu'il a faite à la Chambre aujourd'hui, en ce qui a trait au sérieux problème de la grève dans les transports aériens. Nous déplorons le fait que cette chose soit arrivée. Nous doutons cependant que la Commission puisse agir assez vite pour nous permettre de prendre les procédures nécessaires en vue d'éviter encore pendant des jours et des semaines que le problème ne se règle. Actuellement, de chaque côté, malheureusement, nous attendons les rapports de la commission, et pendant ce temps-là, l'économie canadienne souffre de sérieux problèmes parce que le transport aérien, au Canada, aujourd'hui, comme nous le savons, est devenu d'une extrême importance.

Monsieur le président, certains individus se spécialisent à vouloir, au nom de la sécurité, faire du problème une question raciale. Au dernier paragraphe, l'honorable ministre en français dit ceci, et je cite:

L'expérience des dernières années a démontré que le bilinguisme, en permettant une meilleure compréhension, peut augmenter la sécurité des opérations.

Je ne crois pas que l'honorable ministre ait inséré cette phrase dans son texte, sans avoir vérifié à l'avance ce que ce paragraphe veut dire. De même le bilinguisme peut augmenter la sécurité aérienne. Je crois que lorsqu'on voit actuellement des individus qui veulent se servir de la sécurité afin de perturber l'aviation, particulièrement au Québec, on se sert, malheureusement, de la sécurité comme faux prétexte, afin de cacher une question raciale. Nous savons très bien qu'il y a eu des études qui ont été faites, et que dans d'autres pays du monde on se sert également de plusieurs langues même dans le domaine des communications ou autres, et que nulle part ailleurs, à ce que nous sachions, on a encore fait une grève, à cause de l'insécurité qu'aurait pu causer la langue utilisée dans l'un ou l'autre de ces deux pays.

Monsieur le président, j'ai moi-même eu l'occasion depuis quelques jours, lorsque plusieurs de mes collègues qui ont été «pris» dans des situations aériennes, qui sont restés au sol parce que les services aériens ne fonctionnaient plus, j'ai eu l'occasion, dis-je, de rencontrer un unilingue anglais, qui était pilote, et pour qui la question de sécurité représente un faux problème dans le domaine aérien. Il n'y croit pas. Pourtant, il ne parle pas le français, et il s'agit d'un pilote de l'Ouest du Canada, qui dit qu'on crée un problème avec une fausse situation. Or, nous souhaitons que le gouvernement fédéral puisse en arriver à une solution et permette que le Canada puisse demeurer un pays bilingue. A ce que je sache, nous sommes encore au Canada, nous avons deux langues officielles, et nous ne devrions pas permettre à des individus sous de faux prétextes ou à cause d'autres raisons de faire en sorte que l'une des langues officielles au Canada ne soit pas reconnue dans un service public aussi important que Air Canada ou le transport aérien en général. Alors, nous endossons donc les moyens que le gouvernement fédéral prendra—non pas des moyens radicaux, mais des moyens de compréhension, nous le souhaitons—afin qu'il puisse au Québec faire respecter la langue française, parce que c'est la langue officielle des Québécois, l'une des langues officielles du pays; il faut faire respecter la langue française et faire mentir ceux qui se plaisent à répéter qu'au nom de la sécurité, nous ne devons utiliser que la langue anglaise, et particulièrement au Québec.

[M. Broadbent.]

[Traduction]

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser quelques questions au ministre, suite à la déclaration qu'il vient de faire. Il a signalé qu'il devait rencontrer les représentants des contrôleurs aériens, l'Association des pilotes de ligne et des cadres des compagnies aériennes. Pourrait-il nous dire s'il a eu la possibilité d'examiner le mandat de la commission et si celui-ci a déjà été approuvé ou s'il envisage de le proposer lors de ces rencontres, lorsqu'elles auront lieu?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je puis confirmer que j'ai appris, juste après avoir repris ma place, que ma proposition de réunion a été acceptée du moins par M. Maley, M. Livingston et M. Taylor, d'Air Canada, qui est actuellement à Ottawa. La rencontre aura lieu ce soir à 8 heures et je suis fermement convaincu que nous examinerons à nouveau le mandat à ce moment-là. La plupart des points du mandat ont déjà fait l'objet de discussions antérieures entre les fonctionnaires de mon ministère, M. Livingston et les contrôleurs aériens.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question. Le ministre pourrait-il nous dire s'il va décider de redonner le feu vert à la Commission que si les parties en cause estiment le mandat suffisamment vaste pour satisfaire leurs membres ou les sociétés données, ou bien celle-ci commencera-t-il son travail même si les parties en cause n'ont pas approuvé son mandat?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le mandat est très vaste: il précise dès le début que l'aspect sécurité est l'élément-clé pour permettre à la commission de faire rapport sur les questions pertinentes. Il est vraiment très vaste. J'espère qu'il semblera acceptable aux parties sous sa forme actuelle. Toutefois, je devrai attendre les entretiens pour savoir ce qu'il en est.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une autre question au ministre des Transports, pour tirer une chose au clair. Hier, il a déclaré au sujet des contrôleurs de la circulation aérienne, comme en fait foi la page 14744 du hansard:

● (1530)

Aux dernières nouvelles, les contrôleurs et les pilotes montrent peu d'intérêt pour la commission parce qu'ils semblent avoir décidé que la seule chose qui puisse les satisfaire serait que nous abandonnions notre politique.

Il s'agit de la politique adoptée par le gouvernement. Le ministre pourrait-il préciser davantage et dire à la Chambre si les contrôleurs du trafic aérien l'ont prévenu directement ces derniers jours qu'ils refuseront leur collaboration sur la question de la commission technique?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne dirais pas cela. Je faisais allusion hier aux entretiens entre les contrôleurs et mes hauts fonctionnaires. J'espère que les contrôleurs collaboreront avec nous. Ils avaient dit auparavant qu'ils participeraient aux exercices de simulation, avant même que ne soit soulevée la question de la commission. J'ai parlé de la déclaration que j'ai faite aujourd'hui à M. Livingston. J'ai parlé avec lui hier soir, mais il ne savait pas encore exactement quelle attitude il adopterait.

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la situation déplorable causée parce que j'appellerais la série de déclarations contradictoires faites par les ministériels, le ministre peut-il nous assurer qu'à partir de ce soir, il fera l'impossible, avec l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre, pour maintenir un dialogue constant avec les parties en cause dans cette affaire, pour qu'elles n'aient pas l'impression, comme elles